

Observatoire du Foncier

Décembre 2020

Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération (2008-2018)

Situation au plan national:

La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par l'artificialisation croissante des terres est le résultat de la conjonction de plusieurs phénomènes, tels que l'accroissement démographique ou encore l'urbanisation diffuse.

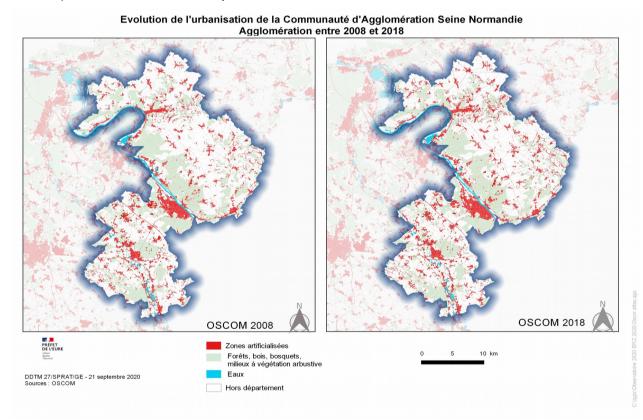
En France, la consommation des NAF (espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) a connu plusieurs grandes tendances sur la période 2000-2015. Après avoir fortement crû de 2000 à 2008, la consommation de terres agricoles s'est ralentie depuis 2008 compte-tenu des difficultés du secteur de la construction et de l'activité économique dans son ensemble. Depuis 2016 l'artificialisation des terres agricoles est repartie à la hausse avec la reprise de l'urbanisation.

La consommation de ces espaces n'est pas uniquement quantitative, mais est également d'ordre qualitatif. En effet, ce phénomène touche souvent les espaces naturels, agricoles et forestiers les plus fragiles, situés aux abords des agglomérations, grevant ainsi le potentiel de développement de l'agriculture de proximité, entraînant la destruction d'espaces naturels irremplaçables, s'accompagnant de la banalisation, voire de la déqualification des paysages et du cadre de vie des populations.

Situation dans le département du territoire de la Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération : un foncier agricole, naturel et forestier, consommé en partie par l'étalement des zones urbaines situées le long de la Seine et de la vallée de l'Eure, et par son développement économique.

La consommation de foncier agricole, naturel et forestier est essentiellement le fait de l'urbanisation, de la création d'infrastructures routières, de zones commerciales et d'équipements.

Selon l'observatoire du foncier de la DDTM, entre 2008 et 2018, sur le territoire de Seine Normandie Agglomération, **336** ha ont été artificialisés, soit un accroissement de **5,40** % de l'artificialisation.



La part des zones urbanisées ou bâties en 2018 représente 9,4 % de la superficie du territoire (contre 9,08 % au niveau départemental).

Sur ce territoire, entre 2008 et 2018, la consommation de terres agricoles, naturelles et forestières s'est faite au profit :

- de zones urbanisées et bâties : +197,08 ha
- de zones industrielles/commerces, réseaux de communication, grands équipements : +124,32 ha
- des espaces verts artificialisés : +15,19 ha

En 10 ans, ce territoire a subi une perte annuelle moyenne de **33,66** ha par an d'espaces naturels, agricoles et forestiers, ce qui équivaut à **42** terrains de foot par an.

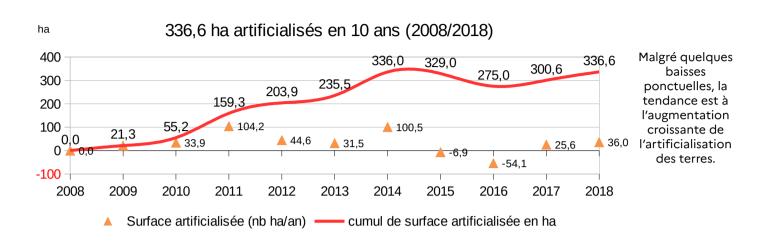


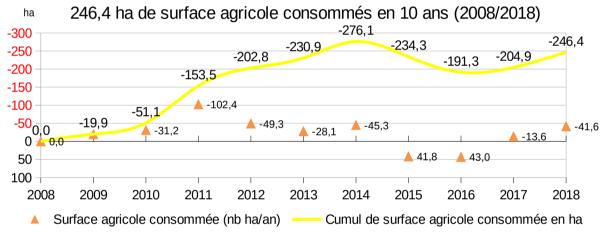
ha

Observatoire du Foncier

Décembre 2020

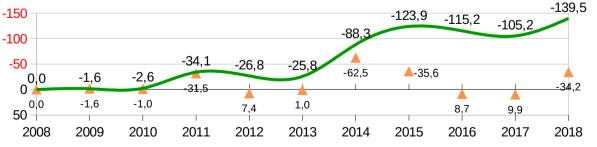
Evolution de la consommation foncière entre 2008 et 2018





La consommation des surfaces pour l'urbanisation a un impact direct sur les surfaces agricoles: en 10 ans, plus de 246 ha de surface agricole ont été retirés de l'économie agricole.

139,5 ha de surface en forêt et de surface arbustive consommés en 10 ans (2008/2018)



Malgré une baisse de la consommation en 2016 et 2017, le cumul des surfaces en forêt consommées reste conséquent sur ce territoire.

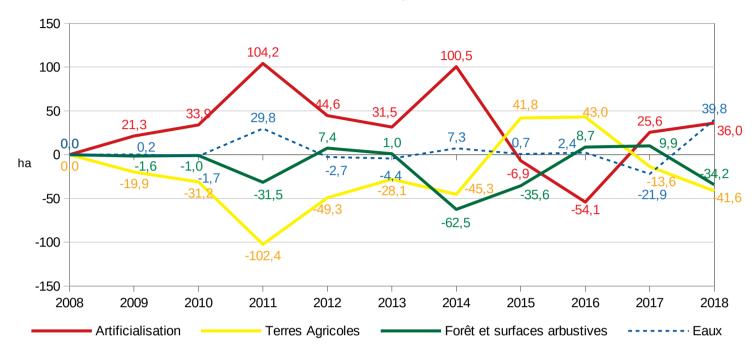
▲ Surface en forêt et surface arbustive consommée (nb ha/an)

Cumul de surface en forêt et de surface arbustive consommée en ha

Observatoire du Foncier

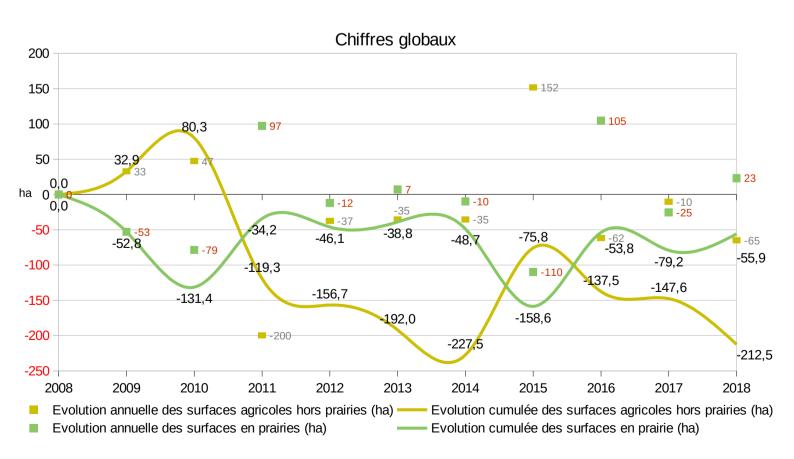
Décembre 2020

Evolution de l'occupation du sol



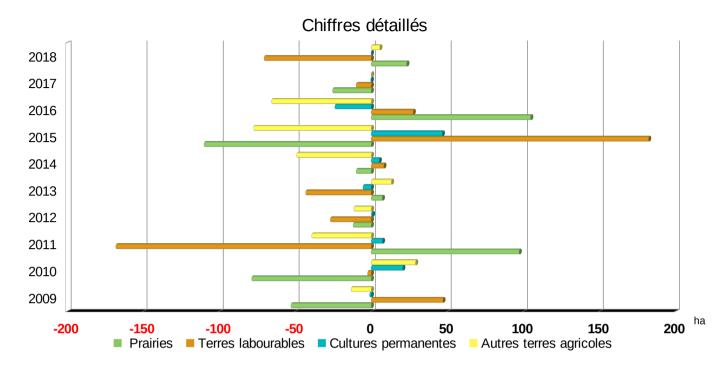
^{*}Les surfaces en eau (noues, fossés, etc.), qui étaient jusqu'alors comprises dans les surfaces artificialisées, font désormais l'objet d'une catégorie à part entière. Il ne s'agit donc pas d'une réduction de l'artificialisation, mais d'une évolution de traitement statistique.

Concurrence d'usage entre les surfaces agricoles

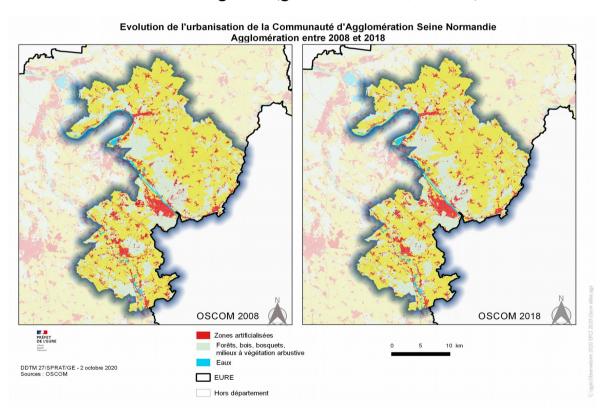


Observatoire du Foncier

Décembre 2020



Sur ce territoire, l'artificialisation se fait au détriment de l'ensemble des terres dédiées à l'économie agricole (grandes cultures, herbe...).



^{*} NB: Les bases de données reposent sur du déclaratif qui peut varier selon le cadre réglementaire (RPG agricole, BD-Forêt, Majic ou encore l'intégration en 2018 des bandes tampons le long des cours d'eau (Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)). Les fiches ont pour objectif de donner une estimation du nombre d'hectares artificialisés et leur évolution. Dès lors, il est important d'avoir à l'esprit que ces chiffres donnent des tendances globales mais ne peuvent prétendre être exhaustifs. Il est donc impératif de les manier avec précaution.

Sources et méthode utilisées : Observatoire du foncier 2020 – DDTM de L'Eure/SPRAT/GE, Fichiers Fonciers DRAAF- OSCOM : millésimes 2008 à 2018, et Teruti-Lucas – Ministère de l'agriculture.